

Comment développer le tourisme et son économie ?

Quelles sont les responsabilités des collectivités ?

La communauté de communes Beaujolais Pierres dorées prépare son Schéma de développement économique- Quelle sera la place de l'économie touristique ? 14-11-2016

1- Rappel des textes :

Le Syndicat Mixte du Beaujolais a engagé en 2015 une démarche de modification du SCOT-Beaujolais, Schéma adopté en 2009 et couvrant une période de 30 ans, de 1999 à 2030. Ce SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) doit être compatible avec les lois récentes avant janvier 2017.

Chacune des cinq Communautés de communes adhérant à ce syndicat a été sollicitée pour faire des propositions sur les points qui leur paraissent importants. Des ateliers prospectifs de réflexion ont été organisés par le SMB à partir d'avril 2015 et la synthèse présentée en septembre 2015. (A noter qu'au 1^{er} janvier 2017, ces communautés de communes ne seront plus que quatre, deux d'entre elles ayant fusionné).

Le 26 octobre 2016, le conseil communautaire de la CCBPD a défini les communes de son nouveau périmètre et adopté la liste des compétences qu'elle veut exercer (7 obligatoires- dont 2, eau et assainissement ne deviendront obligatoires qu'en 2020 et une, gestion des milieux aquatiques en 2018- et 3 optionnelles parmi 6 à choisir). (Voir document joint)

Parmi ces compétences obligatoires exercées par la CCBPD, la compétence économie est définie ainsi :

« 2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17; **création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Ainsi, les derniers changements législatifs demandent aux communautés de communes, qui ont la responsabilité du tourisme, « de créer, aménager, entretenir et gérer des zones d'activité touristique » ; et dans la préparation de leur Schéma de développement économique, de réfléchir et de construire des projets de développement touristique.

Ensuite, les communes devront identifier ces zones d'activité touristique dans leur PLU. Dès maintenant, elles peuvent travailler **très rapidement**, seules ou à plusieurs, sur leurs projets afin qu'ils soient validés et intégrés dans le Schéma de développement économique de la CCBPD.

2- Le projet de la CCBPD en cours de préparation :

Cette mesure nouvelle sera-t-elle bien intégrée dans le projet en cours de rédaction ? Quels types de besoins pour développer l'accueil sur le territoire d'acteurs du tourisme ? Quels types d'entreprises, pour quelle clientèle ?

Des conseils peuvent être trouvés dans l'étude demandée en 2015, par le Syndicat Mixte du Beaujolais à la MdEF, et intitulée « **Etude filière Tourisme-Loisirs- Beaujolais élargi** »(voir le texte joint et les extraits qui suivent)

« Territoire encore peu touristique, le Beaujolais propose peu d'activité d'envergure et surtout de produits touristiques. Il n'est pas vécu, aujourd'hui, comme un territoire touristique par les professionnels du secteur, la population et les institutionnels.

*Les acteurs sont unanimes pour évoquer **un problème de mise en valeur touristique** du territoire. Premier d'entre eux : les paysages. Le Pays Beaujolais est reconnu pour sa qualité paysagère et de nombreuses actions sont menées pour sa conservation. Mais **peu de points de vue ou d'espaces mis en tourisme sont aménagés** pour satisfaire la demande des visiteurs.*

*Ce sentiment d'inadaptation se traduit également avec la qualité des nombreux **chemins de randonnées** qui jalonnent le territoire. Souvent entretenus par des bénévoles et considérés comme des activités aux retombées économiques nulles par les décideurs, ceux-ci se retrouvent peu entretenus et nuisent à l'attractivité et à l'image du territoire reconnu pour son patrimoine naturel.*

Comment accompagner le développement des activités touristiques ?

Le développement touristique ne peut se faire sans adhésion de la population et (sa prise en compte dans l'implantation) des activités économiques traditionnelles du territoire. La coexistence entre ces deux activités peut développer des frictions (voire être incompatibles) ».

Les secteurs d'avenir et les lacunes à combler

« **Le marché des mariages** est fortement demandé en Beaujolais par des clients de l'agglomération lyonnaise notamment. Le **marché des séminaires** a également de belles perspectives tout comme l'accueil de réunions de familles (cousinades) spécifiques à la région.

L'offre en loisirs par des porteurs privés reste insuffisante pour attirer les visiteurs extérieurs : la visibilité du territoire est amoindrie tout comme l'offre/l'intérêt touristique. Il faut continuer d'aider/accompagner **l'implantation de nouvelles activités de loisirs** afin d'accroître l'attractivité du territoire et sa notoriété.

Les hébergements : On constate un manque d'hébergements de grande capacité (*pour accueillir des cars sur le territoire de la CCBPD*) qui s'explique notamment par l'insuffisance de l'offre touristique et la problématique de rentabiliser ces équipements sur l'année. ; un manque dans l'hébergement de plein-air (*un seul terrain de camping sur la CCBPD*) ; des établissements de petite taille tenus par des gérants, qui manquent de moyens pour s'agrandir ou se moderniser.

La restauration : Les restaurants doivent travailler toute l'année pour être rentables et c'est la clientèle locale qui représente les trois quarts des repas servis.

Les solutions sont multiples et doivent se coordonner : Créer et proposer des produits touristiques ; Créer des clubs ou associations d'entreprises spécifiques au secteur touristique afin d'organiser des prestations partenariales ; développer l'offre des visites de sites...

« Comment les collectivités peuvent-elles accompagner les porteurs de projets touristiques ?

De même, l'activité touristique n'est souvent peu, voire pas du tout intégrée dans les réflexions d'aménagement des collectivités. Mieux anticiper, prévoir et impulser une dynamique de développement d'activités liées au tourisme dépendent des collectivités afin d'accueillir au mieux les porteurs de projets privés. Ces orientations doivent s'inscrire durablement dans les documents d'urbanisme et d'aménagements ».

o Aider les entrepreneurs dans leur recherche de foncier et/ou de locaux.

o Faciliter le montage de dossiers et de demandes d'aides : les dispositifs sont souvent méconnus, l'élaboration des dossiers demeure laborieuse.

o Intégrer dans les documents de planification urbaine (SCOT, PLU) des dispositions pour favoriser l'implantation d'activités liées au tourisme loisir » et à la découverte du patrimoine.

En conclusion :

Les communautés de communes et les communes ne peuvent pas se limiter à faire « *la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* ». Comme pour les autres activités économiques, elles ont un rôle important à jouer pour identifier les zones favorables, réserver le foncier, y développer des activités attractives, y attirer des porteurs de projets.

La croissance des entreprises liées au tourisme, aura des répercussions sur le maintien ou le développement des commerces de proximité et des restaurants, et les équipements culturels ou de loisirs bénéficieront aux habitants et à leurs visiteurs.

Quelques exemples pratiques où les collectivités doivent être actrices :

- Aménager et mettre en valeur les paysages en créant des zones d'arrêt où sont signalés les points de vue, avec tables d'orientation, stationnements...
- Entretenir les chemins existants, les maintenir malgré l'urbanisation et les voiries nouvelles, en créer de nouveaux en diversifiant les centres d'intérêt (le chemin du Tacot, les chemins des pêcheurs le long de l'Azergues..., les circuits découverte de la nature ou de la géologie)
- Accueillir de nouveaux hébergeurs ou restaurateurs ;
- Utiliser et mettre en valeur (et en tourisme) le patrimoine bâti des communes et des particuliers;
- Eviter de dégrader les caractères typiques du territoire ;
- Organiser des activités à destination des touristes français ou étrangers, désireux de découvrir la région et ses savoir-faire...

Ceci en s'adaptant en permanence aux besoins, à la curiosité et aux centres d'intérêt des visiteurs.